



Le Chabot *Cottus gobio*

Famille : Cottidés
Ordre : Scorpaéniformes
Classe : Poissons



Le Chabot est un **petit poisson** de 10-15 cm. Il vit sur les **fonds rocaillieux**, principalement dans les petits cours d'eau.

Très vorace, le Chabot est **carnassier** et se nourrit de larves de petits invertébrés benthiques. Il peut également consommer des oeufs et des alevins de poissons, et même s'attaquer à ses propres oeufs en cas de disette.

La ponte a lieu en avril-mai : le mâle invite la femelle dans un abri qu'il a confectionné puis s'occupe des oeufs (nettoyage, protection), durant toute la durée de l'incubation (un mois à 11°C).



Répandu dans toute l'Europe, et actuellement peu menacé, l'espèce est cependant **très sensible à la modification des paramètres du milieu**, notamment au ralentissement des vitesses de courant (création de lacs ou mise en place de seuils), aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à la pollution et aux vidanges de plans d'eau.

On le retrouve ici sur l'ensemble du réseau hydrographique, parfois même en abondance sur certains affluents, témoignant de la bonne qualité des eaux du site Natura 2000 de la Gélise.

Conception : M. FONT, Albret Communauté - Crédits photos : Y. BIRKLY et M. FONT, Albret Communauté ; M. JASINSKI, FDPMA 47 - Imprimé par HelloLux - Février 2017

Natura 2000 sur la Gélise



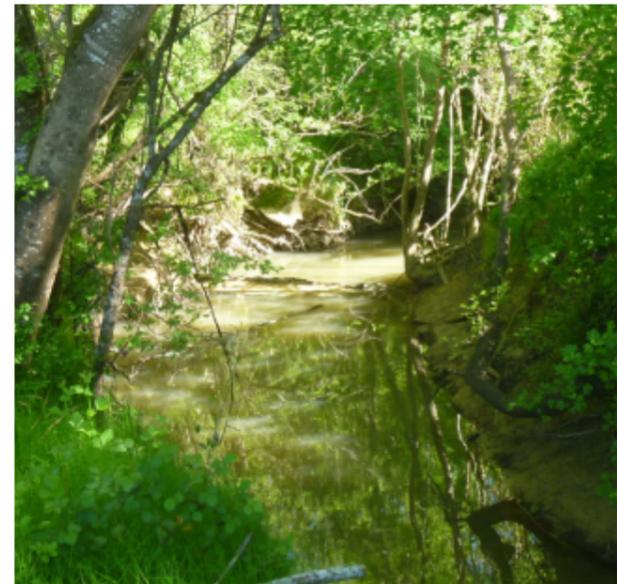
Edito

Depuis longtemps déjà, on parle du site Natura 2000 de la Gélise, mais le manque de communication du début et les fausses informations à son sujet ont compliqué l'acceptation par les riverains et certains élus. Encore aujourd'hui, certains accusent à tort Natura 2000 d'interdire les projets ou activités sur les cours d'eau, et même, lors de la dernière réunion pour l'étude du trajet de la scandibérique ou euro vélo n°3 reliant la Norvège à Saint Jacques de Compostelle, il a été évoqué les difficultés à utiliser la voie verte à cause de Natura 2000, ses contraintes... Au contraire, Natura 2000 est basé sur le volontariat, et il faut le voir comme un label de territoire qui constitue un plus pour l'attrait touristique. Les gens ont tendance à faire de Natura 2000 un bouc-émissaire et lui associer, à tort, toutes les contraintes environnementales.

Le lancement de la phase d'animation en janvier 2016 apporte un plus au programme de gestion du bassin versant mené par le Comité de Bassin de la Gélise. En effet, entre 2006 et 2016 l'essentiel des moyens financiers du comité du bassin de la Gélise a servi à restaurer la végétation des berges. Maintenant le programme est plus ambitieux et concerne l'ensemble des compartiments de l'hydrosystème (végétation, berges, ouvrages, zones inondables et humides, occupation des sols...). L'arrivée de Marine FONT a permis de franchir un nouveau cap dans la communication auprès des riverains et des exploitants agricoles. Pour preuve, l'engagement de 100 ha par les agriculteurs dans des Mesures Agro-Environnementales, et une appropriation de plus en plus forte par les Elus du territoire.

La Gélise est assurément le joyau naturel de l'Albret. La préservation et la valorisation de ce cours d'eau passera par l'acceptation et l'adhésion de l'ensemble des riverains et acteurs locaux au projet de territoire du comité de bassin de la Gélise.

Marie-Thérèse BRIQUET
Elue de la commune de Saint-Pé-Saint-Simon



Dernières actualités

Le Syndicat Mixte du Pays d'Albret n'est plus, place à la nouvelle communauté de communes **Albret Communauté**.

Le **5^{ème} comité de pilotage du site Natura 2000 de la Gélise** a eu lieu le 6 septembre, l'occasion de faire le point sur les actions mises en place depuis le début de l'année dans le cadre de l'animation du site.

Le **programme de travaux du bassin versant de la Gélise** dans le Lot-et-Garonne a été déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral du 20 juillet. Valable 5 ans, il consiste à préserver les fonctionnalités du milieu naturel, améliorer la qualité de l'eau, prévenir les inondations...

Plus d'information sur le site Internet : <http://gelise.n2000.fr>

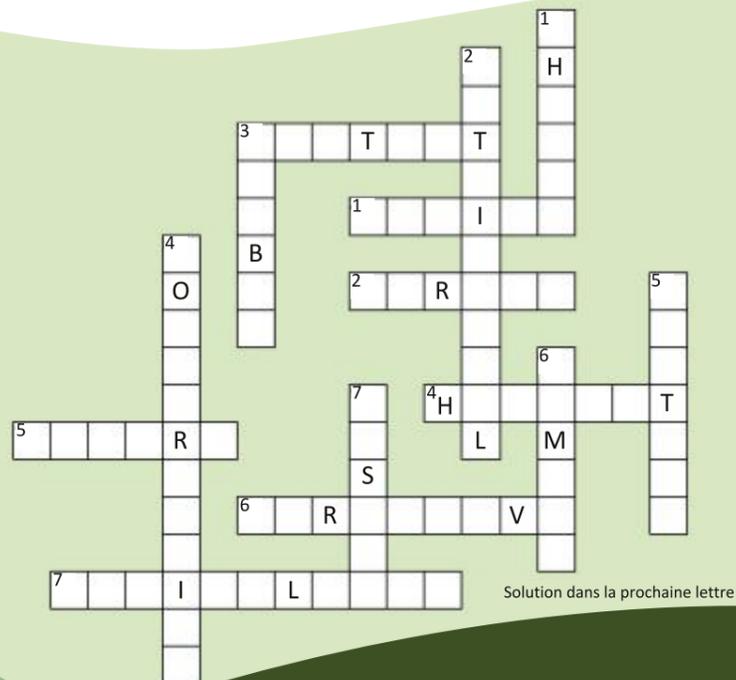
Mots-Croisés Natura

Horizontal :

- Affluent de la Baïse
- Entité à l'initiative du réseau Natura 2000
- Implication volontaire des propriétaires, donnant droit à des subventions
- Milieu de vie d'une espèce
- Mammifère aquatique qui recolonise peu à peu nos rivières
- Le site Natura 2000 de la Gélise fait partie de celle concernant les habitats naturels, la faune et la flore
- Economie principale du bassin versant de la Gélise

Vertical :

- Code de bonnes pratiques pour le site Natura 2000
- Espèce ou habitat faisant partie du patrimoine local
- Petit poisson faisant partie des espèces d'intérêt communautaire
- Maître-mot du fonctionnement de Natura 2000 en France
- Tortue locale
- Cours d'eau séparant le Lot-et-Garonne et les Landes
- Tous les sites Natura 2000 d'Europe en forment un



Solution dans la prochaine lettre

Marine FONT - Animatrice Natura 2000

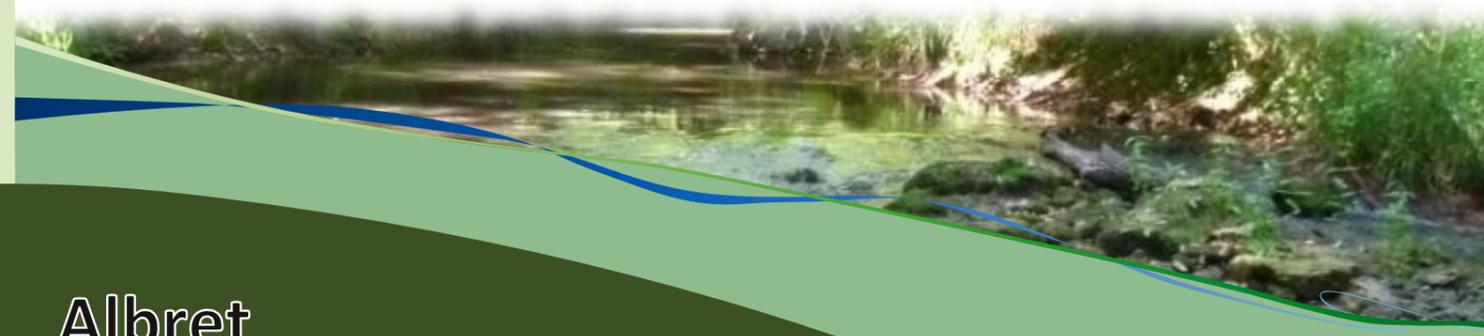
Communauté de Communes Albret Communauté
1 rue du Moulin des Tours - La Forge - 47600 NERAC

06 43 75 94 13
mafont@albretcommunaute.fr
<http://gelise.n2000.fr>

Permanences à la mairie d'Eauze (32) tous les premiers jeudis de chaque mois de 9H30 à 12H sur RV



Albret Communauté



Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur le site Natura 2000 de la Gélise

Qu'est-ce que c'est ?

Outil majeur du Plan de Développement Rural, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) s'adressent aux agriculteurs et visent à :

- maintenir les pratiques agricoles adaptées et la préservation d'espèces et d'espaces remarquables,
- encourager des changements de pratiques respectueuses de l'environnement et économiquement rentables à terme.

En Aquitaine, l'opérateur pour les MAEC est Albret Communauté. En Occitanie, c'est l'ADASEA du Gers.

La démarche est volontaire, il n'y a aucune obligation de signer un contrat.

En cas d'engagement, le cahier des charges de la mesure choisie doit être respecté pendant 5 ans, donnant droit à une compensation financière.

Les MAEC disponibles

Gestion extensive d'une prairie de fauche

Engagements principaux : retard de fauche (au 1^{er} ou au 15 juin) / pas de retournement des surfaces / pas de produits phytosanitaires / pas de fertilisation (dans certains cas)

Montant moyen annuel en 2016 en Aquitaine : 200 €/ha

Gestion extensive d'une prairie pâturée

Engagements principaux : limiter le chargement / pas de retournement des surfaces / pas de produits phytosanitaires / pas de fertilisation / gestion des refus

Montant moyen annuel en 2016 en Aquitaine : 203 €/ha

Reconversion d'une culture en prairie

Engagements principaux : respecter les couverts autorisés / pas de retournement des surfaces / pas de produits phytosanitaires / pas de fertilisation / limiter le chargement et/ou respecter un retard de fauche

Montant moyen annuel en 2016 en Aquitaine : 500 €/ha

Et aussi

- réouverture d'une prairie
- élargir les bandes enherbées
- entretien des mares et des plans d'eau
- ...

Témoignage d'éleveurs

Sidonie et Antoine TOURMEL sont propriétaires de la Ferme du Boué, à Sainte-Maure-de-Peyriac

Pouvez-vous présenter votre activité ?

Nous avons 17,34 ha de prairies, dédiées au pâturage de nos 2 chevaux et 8 poneys et à la fauche du foin. Notre élevage comporte 3 poulinières, dont 2 qui seront remplies au printemps pour des naissances en 2018. Nous proposerons également des pensions à compter du mois de septembre 2017, et nous possédons également des gîtes.

Que pensez-vous de la démarche Natura 2000 ?

Très soucieux de la préservation de l'environnement, nous nous inscrivons tout naturellement dans la démarche Natura 2000 de préservation des habitats et des espèces animales et végétales.

Nous avons la chance de vivre au bord de la Gélise, qui abrite des espèces végétales et animales remarquables, il s'est avéré important et naturel de contribuer à leur conservation afin de maintenir la biodiversité.

Comment vous êtes vous engagés ?

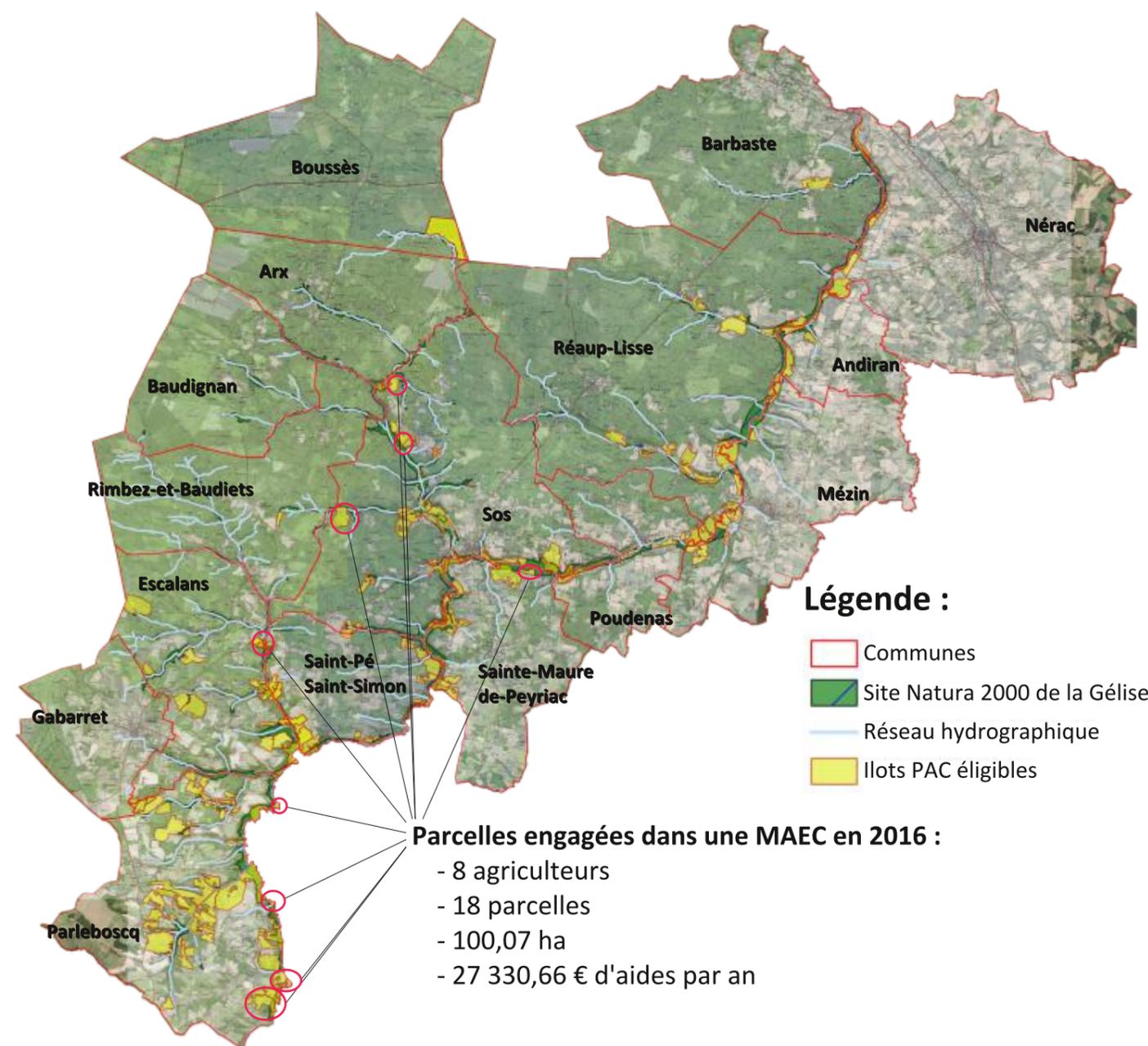
Sur l'ensemble de nos parcelles, aucune fertilisation azotée minérale ou organique n'est apportée. Nous fauchons toujours en juin et la quantité de foin issue de nos prairies suffit à nos besoins. Nos pratiques correspondent donc aux exigences des MAEC.

Ainsi, lors de la déclaration PAC au printemps 2016, j'ai contacté la DDT pour avoir des renseignements sur les mesures existantes. On m'a alors donné les coordonnées de Marine FONT, l'animatrice du site Natura 2000.

Elle est venue sur l'exploitation pour faire le diagnostic et présenter les mesures, puis nous sommes ensuite engagés dans la démarche. Nous devons faucher nos parcelles à partir du 15 juin pour permettre aux animaux et aux végétaux d'accomplir leurs cycles reproductifs et ne pas fertiliser avec de l'azote organique ou minérale. Tout s'est passé très facilement et très rapidement.

Les parcelles éligibles

En Aquitaine (départements du Lot-et-Garonne et des Landes), les parcelles éligibles sont les îlots PAC inclus en totalité ou en partie, ou qui bordent le site Natura 2000 de la Gélise :



En Occitanie (département du Gers), tout le bassin versant de la Gélise est éligible à la signature des MAEC. Pour plus de renseignements, se rapprocher de l'ADASEA du Gers (05 62 61 79 50).